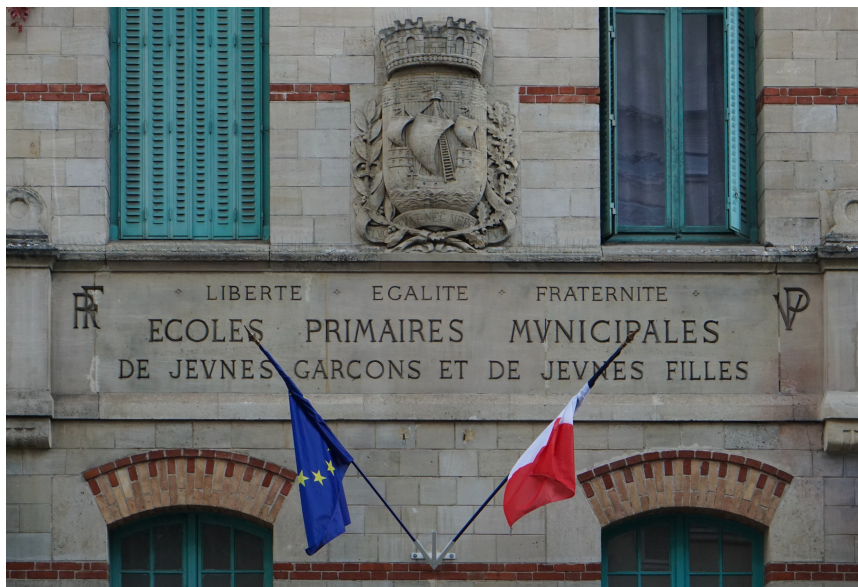




COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 janvier 2024



La fin des faux-semblants

Les parents qui scolarisent leurs enfants dans l'école publique ont subi un camouflet dès le jour de prise de fonction de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale. Un ministre d'État dénonce le « nombre d'heures non sérieusement remplacées » en école publique au cœur de capitale, comme motivation de scolarisation de ses enfants dans le privé. Quel mépris sous couvert d'une explication franche !

En France, 80% des élèves sont scolarisés dans les écoles et établissements publics. Les enquêtes sociologiques et le programme PISA font pourtant le même constat : les élèves ne réussissent pas mieux dans l'enseignement privé. Les motivations sont donc à chercher ailleurs, dans la volonté manifeste de fuir la mixité sociale ? La scolarisation dans l'enseignement privé est, en effet, majoritairement motivée par le contournement de la carte scolaire. L'État finance à plus de 75% cette ségrégation sociale assumée. Les gouvernements ont dissimulé depuis plusieurs années leur soutien à l'enseignement privé, qui a bénéficié de plusieurs cavaliers législatifs, dont on ne mesure les conséquences financières pour l'État et les motivations réelles du législateur qu'après coup. Longtemps masquée, la guerre public/privé qui n'a jamais cessé est aujourd'hui ouvertement affichée, par les plus hautes autorités de l'État.

Nous, plus importante fédération de parents d'élèves de l'école publique, partageons un des constats de la ministre : les remplacements des enseignants absents ne sont pas assurés. Malgré la promesse portée par le président de la République d'un enseignant devant chaque élève, les annonces fracassantes et les mesures quasi coercitives sur les enseignants, ont laborieusement permis de passer de 5% à 15% de remplacements de courte durée. De nombreux postes ne sont pas pourvus à l'année dans le second degré faute de recrutements suffisants. Mais le constat partagé s'arrête là. La vision caricaturale de l'école publique portée en creux par la ministre de l'Éducation nationale ne fait que souligner les manquements des gouvernements précédents.

La FCPE demande en premier lieu que les quatre engagements gouvernementaux soient tenus :

- Le remplacement des enseignants absents, et la fin de la période de carence de 15 jours sans remplacement, qui relève d'une logique purement comptable,
- Le respect des valeurs et principes fondamentaux portés par notre Constitution dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat,
- La revalorisation et le recrutement des enseignants en nombre suffisant,
- Des moyens pour lutter contre le harcèlement entre enfants.

La FCPE demande que le nouveau gouvernement s'engage formellement à :

- Rendre possible le choix de scolariser son enfant dans une école ou établissement public sur l'ensemble du territoire et avoir la possibilité d'accéder à un établissement public quelle que soit la filière souhaitée,
- Défendre le service public d'éducation,
- Dispenser tous les programmes dans tous les établissements publics et privés, y compris l'éducation à la sexualité et à la vie affective,
- Respecter les volumes horaires dédiés à l'orientation,
- Garantir les droits de tous les élèves, des parents et de leurs représentants,
- Donner les moyens à l'école publique pour lutter contre le déterminisme social dès la maternelle,
- Faire de la mixité sociale un objectif commun avec les collectivités locales,
- Lutter contre toutes les formes de discriminations et les stéréotypes de genre,
- Garantir une formation initiale complète et épanouissante dans toutes les filières et pour tous les élèves,
- Garantir l'application de tous les programmes pour tous les élèves sans sélection ou minoration de certaines sujets au nom de choix idéologiques,
- Mettre en œuvre des politiques de prévention de la santé des élèves dans les établissements scolaires.

Au-delà de la nécessaire revalorisation du statut des enseignants, ces mesures conduiraient à l'amélioration de leurs conditions de travail dans les écoles et établissements scolaires. Cette amélioration du climat scolaire serait également synonyme d'amélioration des conditions d'apprentissage pour nos enfants. Les remplacements, la réduction du nombre d'élèves par classe, la garantie de conditions décentes liée à la rénovation du bâti scolaire, l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers sont l'affaire de tous.

La FCPE n'attend pas de la ministre de l'Éducation nationale une justification du recours à l'enseignement privé mais bien la promotion et la défense du service public d'éducation assuré par les établissements publics d'enseignement.

À propos de la FCPE

Première fédération de parents d'élèves, forte de plus de 140 000 adhérents, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires. La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, qui agit sur l'ensemble du territoire hexagonal comme dans les territoires ultramarins. Elle est également présente dans les établissements français à l'étranger.

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse
de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE